



L'équité tout de suite!

Si vous croyez que le dossier de l'équité salariale est presque réglé et que vous pouvez attendre un relèvement salarial et un chèque juteux de rétroactivité en écoutant tranquillement Virginie, bon retour sur Terre.

Après seize ans de lutte, de négociation, de lettres d'intention, d'interventions juridiques, de promesses ministérielles, de reports et de lois, le Gouvernement du Québec manifeste encore une fois son intention de reporter à la semaine des quatre jeudis la conclusion finale de la reconnaissance de l'équité salariale. Décembre 2002, mars 2003, juillet 2003, septembre 2003. Avant ou après le prochain budget gouvernemental? Avant ou après les prochaines élections? Avant ou après le prochain remaniement ministériel? Avant ou après n'importe quoi. Mais, surtout après!

Pourtant, la Loi sur l'équité salariale a été votée en 1996 et donnait à tous les employeurs du Québec le 21 novembre 1997 comme date limite d'application.

Les organisations syndicales ont fait leur partie du boulot.

Nous avons consenti à reporter d'une année complète la négociation de la prochaine convention collective. Nous avons élaboré une méthode rigoureuse d'analyse et d'évaluation des classes d'emplois du secteur public et parapublic. Nous avons rencontré 10 200 personnes pour effectuer la première

enquête approfondie au Québec sur les conditions réelles de travail. Nous avons affecté plusieurs militantes et militants syndicaux, et ce, pendant plusieurs mois pour effectuer les enquêtes, colliger les résultats et procéder aux évaluations. Nous avons formé une alliance entre la CSN, la CSQ, la FIIQ, la FTQ et le SFPQ pour adopter une revendication commune et une stratégie d'action concertée.

Nous en sommes à la phase finale de cette immense démarche visant à faire reconnaître concrètement un droit essentiel : l'élimination de la discrimination salariale faite aux femmes.

Devant les hésitations, les tergiversations et les menaces de «tablettage» du dossier par le Gouvernement du Québec, l'intersyndicale CSN, CSQ, FIIQ, FTQ et SFPQ propose à l'ensemble des membres de tous les syndicats un plan d'action visant à démontrer leur détermination à obtenir l'équité salariale le plus tôt possible. Nous vous demandons de prendre connaissance du plan d'action APPA dans les pages qui suivent et d'y participer en très grand nombre.

Au bout du compte, c'est votre participation au plan d'action qui fera comprendre au Gouvernement que nous voulons l'équité, toute l'équité. Tout de suite.



DANS CE NUMÉRO :

L'équité qu'est-ce que ça donne?	2
Et la rétro!	2
Plan d'action et de mobilisation	3
Rencontres d'information	3
L'équité! Pourquoi tout de suite?	4
Nous serons à la manifestation le 15 mars à Québec	4

SOMMAIRE :

Les augmentations salariales seront le résultat tangible.
Les quatre fédérations ont fixé au 21 novembre 1997
Différentes activités sont prévues en février
Des dates à retenir.
Les raisons qui ont mené au choix de cette échéance
Tous y sont les bienvenus.

L'ÉQUITÉ QU'EST-CE QUE ÇA DONNE?

Quelle sera mon augmentation salariale?

La question est légitime. La question est sur toutes les lèvres dès qu'on parle du résultat des travaux sur l'équité salariale.

Dans un contexte de négociation salariale «normale», la partie syndicale propose un pourcentage général d'augmentation basé sur l'augmentation du coût de la vie, sur la performance de l'économie et sur l'amélioration du niveau de vie tandis que la partie patronale propose un autre taux basé sur les priorités budgétaires du Gouvernement. On peut alors comparer l'offre et la demande pour calculer l'augmentation réelle sur le chèque de paie.

La démarche de réalisation de l'équité salariale repose sur un modèle totalement différent. On ne vise pas une augmentation générale des salaires mais l'élimination des injustices basées sur la prédominance sexuelle des classes d'emplois.

Chaque classe d'emplois est évaluée et notée selon un ensemble de facteurs et sous-facteurs exempts de préjugés sexistes à partir des milliers d'enquêtes réalisées au cours de l'année 2002.



Par la suite, selon le résultat de la notation, chaque classe est placée sur une courbe mathématique représentant les salaires masculins de la fonction publique et parapublique.

Comme la position relative des classes d'emplois est encore sujette à négociation avec le Conseil du trésor et que la courbe mathématique n'est pas encore adoptée définitivement, il est pour le moment impossible de prévoir les augmentations salariales.

L'objectif visé est l'élimination de la discrimination salariale basée sur le sexe. Les augmentations salariales en seront le résultat tangible.

ET LA RÉTRO?

Jusqu'à maintenant, la CSN, quatre de ses fédérations et ses syndicats affiliés avaient pris grand soin de ne jamais indiquer de date précise pour la rétroactivité relative à l'équité salariale. Tant dans les conventions collectives que dans les lettres d'entente conclues avec le Gouvernement, cette question était constamment restée en suspens. Pour la CSN, cette question est toujours demeurée ouverte à la négociation d'une entente globale.

D'autres centrales ont été moins prudentes et ont accepté d'indiquer des dates «limites» qui risquent maintenant de devenir des dates précises.

À l'occasion de leur Conseil simultané, le 15 janvier, les quatre fédérations de la CSN ont **fixé au 21 novembre 1997** la date du début du calcul de rétroactivité.

Cette date a été choisie car elle correspond à l'obligation légale pour les employeurs en vertu de la Loi sur l'équité salariale.

PLAN D'ACTION ET DE MOBILISATION POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

DU 3 AU 7 FÉVRIER 2003

Vous recevez avec le présent journal, **une pétition à signer** avant le 10 février et que nous irons cueillir dans les prochains jours.

Pour les écoles primaires, nous vous demandons de remettre les pétitions signées à la secrétaire d'école et pour ce qui est des écoles secondaires, des centres, des regroupements et des services vous la remettez à la personne qui est à l'accueil. Vous pouvez aussi signer la pétition électronique que vous retrouverez sur le site Internet de la CSN www.csn.qc.ca, cliquer sur le lien Équité salariale puis Secteur public et ensuite sur le lien Pétition.

Aussi, vous recevrez, dans vos lieux de travail des macarons pour l'équité.

DU 10 AU 14 FÉVRIER 2003

Port du macaron. Nous vous demandons de le porter bien en vue cette semaine.

Des membres du Comité exécutif et du Bureau de coordination iront recueillir les pétitions signés dans vos lieux de travail.

De plus, des **rencontres d'information** sont prévues dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Nous vous invitons à vous présenter à l'endroit et l'heure qui vous conviendront le mieux. Lors de ces rencontres, nous ferons un bref historique du dossier et nous regarderons les étapes qui restent à franchir avant sa conclusion. Il y aura également une période de questions.

LE 12 FÉVRIER 2003

L'APPA se présentera devant le **Conseil des commissaires** afin de connaître la position politique de la CSDM et afin de solliciter leur appui dans le dossier de l'équité salariale.

DU 24 AU 28 FÉVRIER 2003

Le 24 février, il y aura le **dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale du Québec**.

Vous recevrez dans vos lieux de travail un **formulaire d'inscription pour participer à la manifestation intersyndicale du 15 mars à Québec** devant l'Assemblée nationale.

Le 26 février, il y aura une **manifestation devant le centre administratif** de la CSDM de 11 h 30 à 13 h 30. Du café et des beignes seront servis. Amenez vos tuques et vos mitaines et faites vous voir et entendre! Il sera également possible, pour les écoles, les services de garde et/ou les centres qui le désirent, d'organiser le même genre de manifestation devant leur lieu de travail. Si ça vous intéresse, communiquez avec l'APPA. Il nous fera plaisir de vous fournir l'aide au niveau logistique et matériel.

LE 15 MARS 2003

Manifestation nationale et intersyndicale à Québec devant l'Assemblée nationale. Cet événement représente le point culminant de notre opération de visibilité. Il est primordial que vous y soyez. Des autobus seront nolisés et le lunch sera fourni. Vous pouvez y amener collègues, famille, parents et amis. Tous y sont les bienvenus.

Vous recevrez, dans la semaine du 24 février 2003, toutes les informations pertinentes à la manifestation du 15 mars 2003.

RENCONTRES D'INFORMATION

10 février	École Georges-Vanier (auditorium) de 17 h à 18 h OU de 19 h à 20 h 1205, rue Jarry Est
11 février	École La Dauversière (cafétéria) de 17 h à 18 h OU de 19 h à 20 h 11600, boul. de l'Acadie
12 février	Centre administratif de 11 h 30 à 12 h 30 OU de 12 h 30 à 13 h 30 Salle B-300
12 février	École Édouard-Montpetit (auditorium) de 17 h à 18 h OU de 19 h à 20 h 6200, ave Pierre de Coubertin
13 février	École Ludger-Duvernay (gymnase) de 17 h à 18 h OU de 19 h à 20 h 770, rue du Couvent

Nous vous invitons à vous présenter à l'heure et à l'endroit qui vous conviendront le mieux.

**Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)**

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**



L'équité! Pourquoi tout de suite?

**L'intersyndicale s'est fixé un échéancier serré pour finaliser la
démarche de l'équité salariale.**

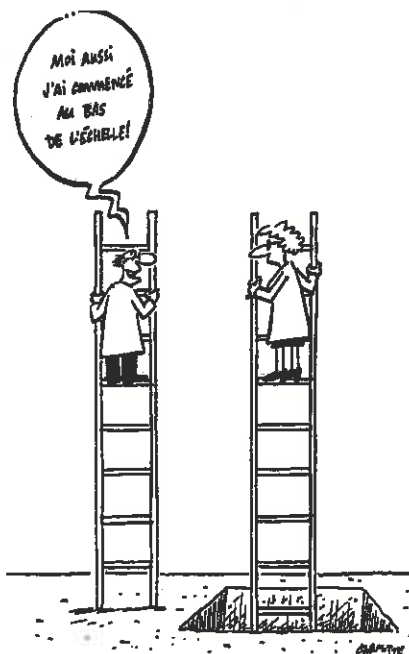
Les raisons qui ont mené au choix de cette échéance sont les
suivantes:

Le dossier de l'équité salariale chemine depuis 16 ans entre les assemblées syndicales, les comités de négociation, les recours aux tribunaux et les appels à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Nous savons tous qu'il y aura des élections au Québec ce printemps, probablement en avril ou en mai. Toute la classe politique n'aura alors qu'une seule préoccupation: se faire élire. Les dossiers non conclus seront alors placés en attente pour le prochain gouvernement.

La prolongation de nos conventions collectives prendra fin le 30 juin 2003. Il faudra alors mobiliser toutes nos ressources pour préparer un projet de convention, tenir des assemblées générales et des réunions à tous les niveaux décisionnels de la CSN, rechercher des

alliances avec les autres centrales et, enfin, négocier avec les employeurs. Il est techniquement impossible tant pour la partie syndicale que pour la partie patronale, de mener simultanément deux dossiers aussi complexes et lourds que l'équité salariale et les conventions collectives du secteur public et parapublic.

**L'équité c'est avant le prochain
budget gouvernemental, avant les
prochaines élections, avant le
prochain remaniement ministériel.
Avant n'importe quoi.
Mais, surtout avant!**



Le comité du journal:

Ginette Allie
Érick Forget
François Martel
Jacqui Nugent

Collaborateur: Pierre Tremblay
Mise en page: Claire Cusson
Impression: Imprimerie de la CSDM

